



Droit qu'on les beau père

Par **Carlitos**, le **02/07/2012** à **00:07**

Bonjour,
Je voulais savoir les droit d'un beau père sur les enfant

Par **amajuris**, le **02/07/2012** à **10:24**

bjr,
si par beau-père vous entendez le mari de la mère des enfants, comme il n'a pas l'autorité parentale, il n'a aucun droit ni aucune obligation envers les enfants de son épouse.
il peut demander une délégation de l'autorité parentale ou même envisager l'adoption simple.
cdt